N°22

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES - MARS 2025

Boves "Actus"

tellement nature !

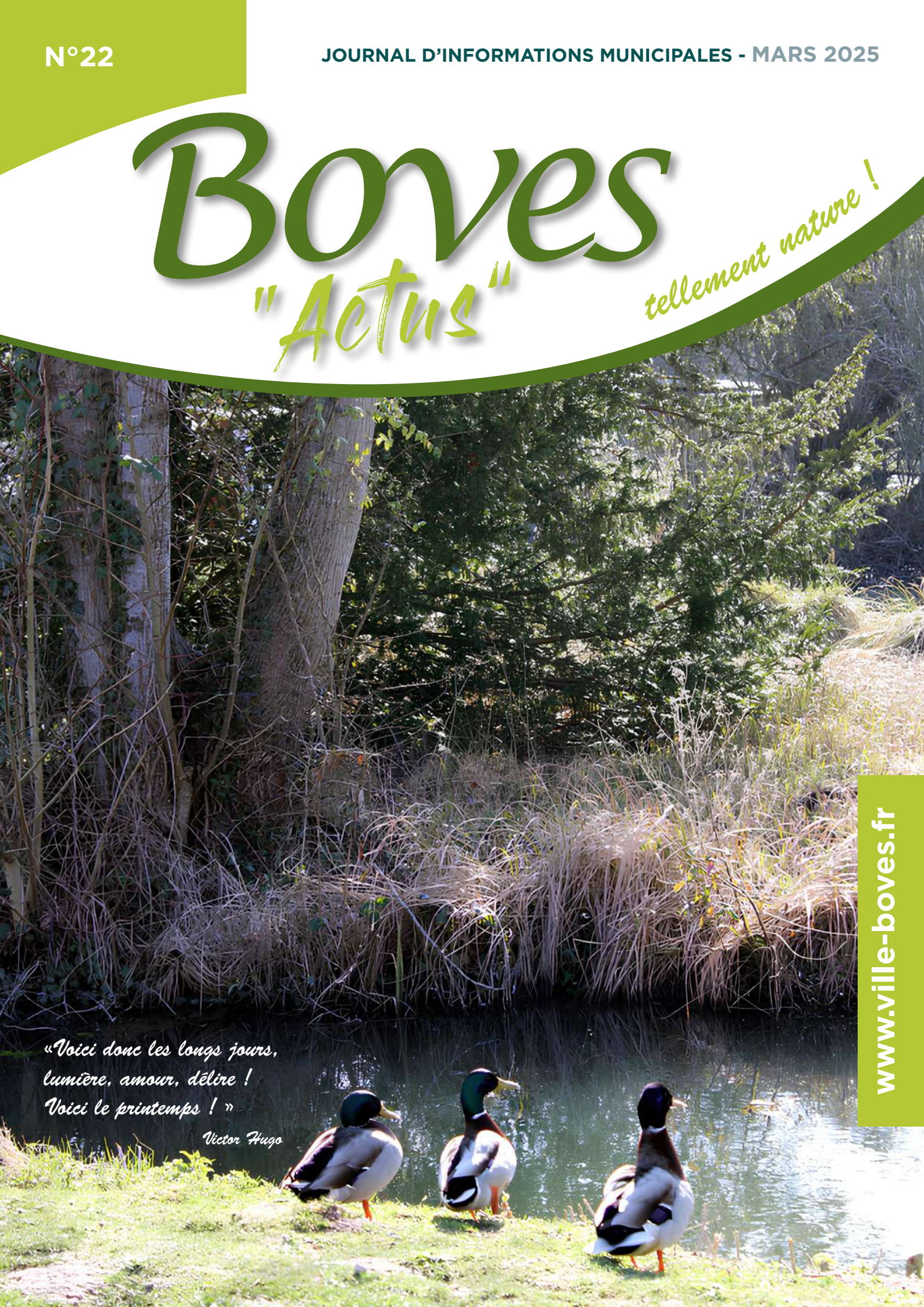

«Voici donc les longs jours,
lumière, amour, délire !
Voici le printemps ! »

Victor Hugo

www.ville-boves.fr

Boves "Actus"

sommaire

ÉDITO DU MAIRE

ÉVÉNEMENTS PASSÉS
- Distribution d'un cadeau du Père Noël pour les enfants de 0 à 2 ans le 6 décembre 3
- Concert de l'Orchestre de Picardie le 11 janvier 3
- Vœux 2025 le 24 janvier 3
- Pièce de théâtre avec le Théâtre Charnière le 30 janvier 3
- Concert de jazz de David C. Trio et l'école de musique Amadeus le 27 février 3
- Animation gourmande au marché le 2 mars 3

BRÈVES DU CONSEIL
- Séance du 19 novembre 2024 4
- Séance du 18 décembre 2024 4

BIEN VIVRE À BOVES
- Concours des maisons, façades, balcons et vitrines décorés en décembre 5

AFFAIRE SOCIALES ET C.C.A.S.
- Don de colis alimentaires aux Restos du Cœur et à l'Aide Alimentaire par le CCAS 6
- Un après-midi ludique et intergénérationnel 6
- Les colis de fin d'année pour nos aînés 6

ENFANCE ET ÉDUCATION
- Marché d'hiver de l'Accueil Collectif de Mineurs le 13 décembre 7
- Une surprise enchantée pour les enfants à la sortie de l'école le 20 décembre 7
- Chasse aux oeufs 7
- Inscriptions rentrée des classes 2025-2026 7
- Des vacances riches en découvertes et en aventures à l'Accueil Collectif de Mineurs 8

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT
- SECODE – Synthèse de la Commission de suivi de site (CSS) du 14 novembre 2024 9
- Boves renforce ses actions contre les risques d'inondation 10
- Nuisances olfactives de la commune 10

VIE CITOYENNE
- Devenez Conciliateur de Justice : Une mission enrichissante et bénévole 11
- Accès aux déchèteries : le QR code désormais obligatoire 11
- Comment obtenir son QR code ? 11

LES DATES À RETENIR 12

L'ÉDITO DU MAIRE – VILLE DE BOVES

Chères Bovoises et chers Bovois,

L'année 2025 a commencé sous le signe du dynamisme et de la solidarité. Dès janvier, nous avons partagé des moments forts, entre le concert exceptionnel de l'Orchestre de Picardie, la pièce engagée du Théâtre Charnière et notre traditionnelle cérémonie des vœux. Ces rencontres illustrent l'attachement de notre commune à la culture et au vivre-ensemble.

Boves continue d'évoluer pour répondre aux défis actuels. La sécurité reste une priorité, notamment face aux risques d'inondation. Nous avons pris des mesures concrètes pour prévenir les risques d'inondation, en collaboration étroite avec nos partenaires locaux et régionaux. Vous pouvez en savoir plus sur ces initiatives dans l'article dédié à cette question, où nous expliquons en détail comment nous travaillons ensemble pour protéger notre territoire.

Nous sommes également pleinement engagés dans la lutte contre les nuisances olfactives qui affectent notre commune. Une étude approfondie sur la qualité de l'air est en cours, et nous encourageons tous les habitants à signaler les odeurs. Vous trouverez plus de détails sur cette démarche dans l'article consacré à ce sujet.

Nous n'oublions pas la solidarité, valeur essentielle de notre engagement. Le CCAS a récemment redistribué des colis alimentaires aux plus démunis, en partenariat avec les Restos du Cœur et l'Aide Alimentaire. Ces actions renforcent le lien social et témoignent de la générosité de notre commune.

2025 s'annonce riche en projets et en événements. Ensemble, poursuivons cette dynamique pour faire de Boves un lieu toujours plus accueillant et solidaire.

Avec mes sentiments dévoués,

Votre Maire
Maryse Vandepitte

MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES
Tél. : 03 22 35 37 37
Courriel : mairie.boves@laposte.net - Site internet : www.ville-boves.fr
Horaires : lundi 9 h à 12 h et 14 h 30 à 19 h
mardi, jeudi et vendredi 9 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h - mercredi 9h à 12 h
Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : mairie.boves@laposte.net
Crédits photos : Mairie de Boves
Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 80000 Amiens
09 67 28 17 33 - pao@icmmedia.fr

1 Distribution d'un cadeau du Père Noël pour les enfants de 0 à 2 ans le 6 décembre

Les tout-petits Bovois, de la naissance à 2 ans, ont eu la joie de recevoir un jouet, pour un moment plein de magie et de sourires.

2 Concert de l'Orchestre de Picardie le 11 janvier

La salle des fêtes a vibré au son de l'Orchestre de Picardie, dirigé par Swann Van Rechem, offrant au public un concert exceptionnel autour des œuvres de Haydn, Mozart et Bartók.

3 Vœux 2025 le 24 janvier

La salle des fêtes a réuni habitants et élus pour la traditionnelle présentation des vœux 2025, l'occasion de partager un regard sur les projets à venir.

4 Pièce de théâtre avec le Théâtre Charnière le 30 janvier à la salle des fêtes

Un large public a été touché par la mise en scène collective de « Ce qu'il faut dire » de Léonora Miano, un théâtre engagé qui interroge le passé colonial pour mieux construire une harmonie commune.

5 Concert de jazz de David C. Trio et l'école de musique Amadeus le 27 février

Le groupe David C. Trio et les musiciens de l'École de Musique Amadeus ont offert un concert d'exception à la salle des fêtes. Une soirée rythmée et captivante, qui a enchanté un public venu nombreux. Bravo aux musiciens pour cette belle performance !

6 Animation gourmande au marché le 2 mars

Une animation culinaire a été proposée au marché de plein air. Bérengère de la Ferme de Saint-Aubin a préparé un velouté de pleurotes offert par la commune, au grand plaisir des visiteurs. Sous un soleil radieux, 13 commerçants étaient au rendez-vous pour cette matinée conviviale.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Absents excusés : Mme Marylène BRARE donne procuration à Mme Maryse VANDEPITTE

Mme Nathalie SEMEDO DA VEIGA donne procuration à Mme Françoise MOLLIENS

Mme Nathalie GRÉBERT donne procuration à M. Jean-Pascal HOPQUIN

Mme Bernadette LEPRÊTRE donne procuration à M. Patrick BUDIN

M. Arnaud LAVIALLE donne procuration à Mme Danièle BÉGUIN

M. Marco DAMIANI POMAGEOT

Absents : M. Flavian THUILLIER

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Organisation du temps de travail au sein de la commune de Boves – Modification des cycles de travail

Adopté à l'unanimité

Modification du règlement intérieur des services municipaux de la commune de Boves

Adopté à l'unanimité

Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Adopté à l'unanimité

Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement – Accueil de loisirs et périscolaire – Année 2024-2025

Adopté à l'unanimité

Présentation des rapports d'observations – tome 1 et tome 2 de la Chambre Régionale des comptes Hauts-de-France pour les exercices 2018 et suivants de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole »

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation des rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France tome 1 et tome 2 concernant respectivement les contrôles des comptes, la gestion et l'enquête régionale sur la tarification des services de mobilité urbaine d'Amiens Métropole au cours des exercices 2018 et suivants qui ont donné lieu à un débat.

Dissolution du SISA – Syndicat Intercommunal des soins infirmiers du Sud Amiénois

Adopté à la majorité - Madame Barbara Corrent ne prend pas part au vote

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Adopté à l'unanimité

Création d'une commission Urbanisme

Adopté à l'unanimité - Vote à main levée

Lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Adopté à la majorité - Une abstention : Madame Nathalie Coppens

Convention pour expérimentation de cultivars de peupliers

Adopté à l'unanimité

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Absents excusés : Mme Nathalie SEMEDO DA VEIGA donne procuration à Mme Françoise MOLLIENS

M. Jean-Pascal HOPQUIN donne procuration à Mme Nathalie GRÉBERT

M. Arnaud LAVIALLE donne procuration à Mme Danièle BÉGUIN

Absents : M. Flavian THUILLIER

M. Patrick DUPUIS

M. Marco DAMIANI POMAGEOT

Approbation à la majorité du procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2024

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet « Création d'un colombarium – cimetière Saint-Nicolas » - Approbation du projet et demande de subvention

Adopté à l'unanimité

Modification des modalités d'exercice du temps partiel

Adopté à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Adopté à l'unanimité

Régime indemnitaire des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois de la police municipale

Adopté à l'unanimité

Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance

Adopté à l'unanimité

Recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal

Adopté à l'unanimité

Avis du conseil municipal sur l'installation d'une usine de fabrication de batteries au sodium par la société Tiamat

Avis favorable voté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle « Budget participatif aux initiatives Citoyennes » Coopérative scolaire de l'école élémentaire Les Deux Vallées pour le projet de création d'un sentier botanique de plantes sauvages comestibles

Adopté à l'unanimité

Convention de collaboration entre ECOMESURE et la ville de Boves permettant un suivi en continu de la qualité de l'air suite aux nuisances olfactives relevées dans la commune

Adopté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle aux sinistrés du cyclone CHIDO à Mayotte

Adopté à l'unanimité

Retrouvez la liste des délibérations, les procès-verbaux du conseil municipal et les décisions du Maire sur le site de la ville www.ville-boves.fr

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

Les conseils municipaux : des chambres d'enregistrement ? Les élus constatent un usage de plus en plus systématique de la « Communication du maire » fait par Mme Vandepitte pour aborder des questions majeures en Conseil Municipal. Ce procédé interdit tout échange. Les sujets sont exposés sans possibilité de débat ou de réaction. Ainsi, des décisions importantes sont prises sans concertation, plaçant l'opposition devant le fait accompli puisque les points ne nous sont pas communiqués à l'avance. Parmi les sujets d'actualité qui mériteraient une discussion approfondie : L'armement de la police municipale. Bien que cette décision relève exclusivement du maire, plusieurs questions restent en suspens. Quel est le coût des armes et de la formation dispensée aux agents ? Qu'en est-il de leur entraînement régulier, des mesures de sécurisation et de stockage des équipements ? Les capteurs de nuisances olfactives. Où sont-ils installés ? Comment fonctionnent-ils ? La médiathèque. Pourquoi un projet de 555 m², encore en centre bourg et comment sera géré le stationnement des usagers ? Face à ce manque de transparence nous ferons parvenir nos questions au maire pour le prochain CM.

Concours des maisons, façades, balcons et vitrines décorés en décembre

La remise des prix s'est effectuée le 28 février. Félicitations aux lauréats de cette édition. Dans la catégorie maisons, deux participants se sont partagés la première place ex aequo, tandis que les prix pour les balcons et les façades ont été décernés à deux autres gagnants (photo 1). Côté commerçants, « Catherine Coiffure » a remporté la première place, suivie par l'épicerie « Ô Bovrac » (photo 2). L'originalité et la créativité des décorations ont apporté une touche festive à notre commune. Un grand merci aux 22 participants pour cette belle ambiance, ainsi qu'aux membres du jury pour leur temps et leur expertise dans l'évaluation des décorations !

1

2

1 Don de colis alimentaires aux Restos du Cœur et à l'Aide Alimentaire par le CCAS

Les colis de fin d'année initialement destinés aux seniors de 70 ans et plus, mais non récupérés en fin d'année dernière, ont été remis par le CCAS de la Mairie de Boves à l'Aide Alimentaire et aux Restos du Cœur. La remise des colis s'est effectuée en présence de Monsieur Dulin (Aide Alimentaire) et de Monsieur Leclerq (Restos du Cœur).

Rappelons que l'Aide Alimentaire et les Restos du Cœur se trouvent à la même adresse :

114 rue Victor Hugo

Les permanences sont organisées comme suit :

- **L'Aide Alimentaire** : distribution le vendredi toutes les 2 semaines.

- **Les Restos du Cœur** : distribution chaque jeudi.

Pour plus d'informations :

- Pour les **Restos du Cœur,** contactez la présidente Madame Leclerq au **03 22 09 22 89.**
- Pour l'**Aide Alimentaire,** contactez le président Monsieur Dulin au **06 67 31 98 65.**

Ces services sont ouverts à toutes les personnes inscrites.

2 Un après-midi ludique et intergénérationnel

En partenariat avec l'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.), le C.C.A.S. et les jeunes en service civique ont organisé un après-midi récréatif le mercredi 26 février. Six aînées ont partagé des jeux de société avec les enfants, un moment convivial apprécié de tous et à renouveler !

Pour toute rencontre, les services civiques sont joignables au **03 22 09 54 92.**

3 Les colis de fin d'année pour nos aînés

Le samedi 21 décembre 2024, 362 colis ont été remis aux aîné(e)s de plus de 70 ans. Parmi eux, 169 colis ont été distribués à la salle des fêtes, tandis que 193 ont été livrés directement à domicile par les membres du conseil municipal pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer. Un moment chaleureux et apprécié par tous.

1 Marché d'hiver de l'Accueil Collectif de Mineurs le 13 décembre

Le marché d'hiver de l'accueil collectif de mineurs, organisé dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), a organisé une soirée magique, entre gourmandises, animations et solidarité. Grâce à la générosité de tous, 440 € ont été récoltés pour l'Association «Les fées sourires». Un grand merci aux bénévoles, aux partenaires et aux animateurs qui ont contribué à la réussite de cet événement chaleureux.

1

2 Une surprise enchantée pour les enfants à la sortie de l'école le 20 décembre

Le dernier jour avant les vacances de Noël, l'excitation était à son comble devant les écoles de Boves ! De joyeuses mascottes ont réservé une belle surprise aux enfants en les accueillant à la sortie des classes, créant des instants enchanteurs et remplis d'émerveillement. Un moment festif qui a illuminé les visages des petits comme des grands !

Des vacances riches en découvertes et en aventures à l'Accueil Collectif de Mineurs

Pendant les vacances d'hiver, l'ACM a offert aux enfants un programme varié mêlant découvertes, activités ludiques et rencontres enrichissantes. Retour sur ces journées intenses et pleines de surprises !

Dès le début des vacances, à travers la visite de la maison de Jules Verne à Amiens, les jeunes ont eu l'occasion de plonger dans l'univers de l'auteur. Ce fut pour eux une belle manière de stimuler leur imaginaire avant de vivre une expérience intercentre avec leurs camarades de Villers-Bretonneux.

Lors de cette rencontre, les plus jeunes ont voyagé à travers **Les Mille et Une Nuits**, profitant de contes, kamishibaïs et d'une représentation théâtrale, tandis que les plus grands se sont immergés dans une version grandeur nature du jeu **Among Us**. L'ACM s'est transformé en véritable vaisseau spatial, avec des effets spéciaux pour renforcer l'immersion. Ce moment de partage a permis aux enfants de tisser de nouveaux liens tout en s'amusant.

Place ensuite **aux expériences scientifiques** ! Les enfants ont joué aux apprentis chercheurs avec des ateliers sur le **volcan citron**, la **dissolution d'une craie** ou encore la création d'une **balle rebondissante avec des œufs crus**. L'expérimentation ne s'est pas arrêtée là, puisque certaines expériences ont nécessité du temps pour révéler leur magie, comme **l'œuf rebondissant** ou la fabrication d'un **sous-marin** en plusieurs étapes.

Les vacances ont également été placées sous le signe du **sport** avec des initiations variées : **basket-ball**, **acrosport** et grands jeux collectifs inspirés de contes et légendes. Parmi eux, **"Le Génie Maléfique et les Djinns Envoûtés"**, un jeu de poursuite où les enfants incarnaient aventuriers et créatures fantastiques.

Autre moment fort : **la sensibilisation au risque des**

inondations et au réchauffement climatique lors d'une sortie dans Boves, permettant aux enfants de mieux comprendre les enjeux environnementaux qui les entourent.

Enfin, pour conclure cette belle semaine, les enfants ont «mis la main à la pâte» en réalisant **des cocktails et des pâtisseries**, l'occasion de partager un moment convivial et gourmand pour clôturer ces vacances pleines d'émotions.

Ces journées riches en découvertes et en rires ont une nouvelle fois prouvé que l'ACM est un lieu d'apprentissage, d'éveil et de plaisir où chaque enfant grandit et s'épanouit. Vivement les prochaines vacances pour de nouvelles aventures !

SECODE – Synthèse de la Commission de suivi de site (CSS) du 14 novembre 2024

Le compte-rendu de la CSS du centre d'enfouissement de déchets SECODE (installation classée protection de l'environnement) a été publié le 24 février. Cette instance, présidée par le secrétaire général de la préfecture de la Somme, est composée des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales concernées, d'associations de protection de l'environnement, de représentants de la SECODE et de ses salariés. Elle a pour mission de créer un cadre d'échanges et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant de l'installation classée, de suivre son activité et de promouvoir l'information du public.

Rapport d'activité 2023 (disponible en mairie)

185 739 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnés en 2023, soit une baisse de 3,3 % par rapport à 2022. Cette baisse serait due au ralentissement de la vie économique, à une efficacité accrue du tri et à l'extension des consignes de tri. 35 627 tonnes de déchets inertes (gravats, terre, fibrociment, verre) ont été réceptionnés. 24 766 tonnes de déchets verts ont été compostés, 11 759 tonnes de compost et 14 245 tonnes de bois ont été valorisés. Enfin, la station de valorisation du biogaz a produit 9 692 MWh d'électricité (soit la consommation annuelle d'environ 4 400 personnes).

Auto-surveillance du site et contrôles inopinés de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Un dépassement du seuil des quantités de composés organiques volatiles (COV) a été détecté lors du contrôle d'un des moteurs, en mai 2023. Ces quantités étaient de nouveau conformes au seuil lors d'une seconde analyse, réalisée en juillet 2023. Un léger dépassement ponctuel des matières en suspension (MES), de la demande chimique en oxygène (DCO) et du Ph, a été détecté lors du contrôle des rejets des eaux résiduaires. Les seuils étaient à nouveau respectés fin 2023. Les résultats des autres contrôles (eaux pluviales et perméats) étaient conformes.

En 2023, les inspections de la DREAL ont porté sur les thématiques odeur et gestion du biogaz. En 2024, les visites ont porté sur l'unité de traitement des lixiviats, source possible d'odeurs, et sur les conditions d'exploitation du site. Une visite de la commune a également été réalisée. Un suivi des plaintes des habitants est effectué par les services de l'Etat.

Point d'avancement sur la surveillance renforcée des émissions odorantes

Le bureau d'étude TAUW, mandaté par la SECODE pour répondre à son obligation préfectorale de mise en œuvre d'un programme de surveillance renforcé des émissions de gaz, a présenté les conclusions intermédiaires de son étude : les activités du site de la SECODE sont génératrices d'odeurs mais absence de corrélation entre les niveaux modélisés et la fréquence des signalements ; présence potentielle d'une ou plusieurs sources de sulfure d'hydrogène (H2S), autre que la SECODE, à proximité du quartier des Coccinelles ; investigation en cours pour essayer d'identifier des substances spécifiques à l'activité de la SECODE, substances non reconnues comme traceurs de risques sanitaires ; évaluation des risques sanitaires sur le long terme en cours.

La SECODE a présenté un nouveau dispositif de mesures en temps réel des émissions de H2S, couplé à une station météorologique dédiée, mis en place fin 2024. Cette technologie a pour objectif de mieux appréhender le phénomène des émissions diffuses pour mieux les anticiper et les traiter au fil de l'eau ; d'accéder à une réactivité de traitement des émissions diffuses, jamais atteinte grâce au capteur nomade porté par le régleur réseau qui parcourt l'intégralité du site plusieurs fois par semaine ; et d'aider à l'analyse des signalements des riverains (orientation et vitesse des vents couplées aux mesures H2S).

Point d'avancement sur le projet Valopôle

Suite à la concertation préalable organisée par VEOLIA, les activités de valorisation, prévues initialement sur Boves, vont être dirigées sur la zone industrielle Nord d'Amiens, afin de diminuer le trafic routier sur le futur site de Valopôle. S'agissant de ce projet, aucun dossier n'a encore été déposé auprès de l'administration.

Boves renforce ses actions contre les risques d'inondation et prend des mesures pour la sécurité des habitants

Une première mesure a consisté en la mise à disposition de 100 sacs de sable, par les services techniques, dans les endroits les plus vulnérables. Des bastaings et parpaings ont été commandés et Amiens Métropole a livré 100 sacs de sable à la commune.

Dès la mi-janvier, à l'initiative de Madame le Maire, plusieurs réunions associant les parties prenantes à la situation hydrologique, ont été organisées.

Le lundi 10 février 2025, Madame le Maire accueillait le directeur du cabinet du préfet de la Somme afin d'évaluer la situation sur le terrain. Cette visite a permis un échange approfondi entre les services de l'Etat, les associations syndicales autorisées (ASA) des canaux de Boves et de la Noye, l'AMEVA, les associations locales de pêche, de chasse. Des actions concrètes ont été décidées, telles que :

- L'enlèvement des embâcles sur l'Avre entre le pont de Fouencamps et le pont prussien, à partir du 10 mars (sous réserve des conditions climatiques), opération pilotée par la DREAL,
- La vérification du bon écoulement des eaux, confiée à l'ASA des canaux de Boves.

Le président d'Amiens Métropole est venu le 27 février visiter ce que l'on appelle communément « la digue de la Noye » et a indiqué *« La collectivité ne laissera jamais une commune dans la difficulté. Elle fera son devoir, j'ai trop vécu 2001 pour ne pas être attentif à ce qui se passe et peut se passer. J'attends le même degré de responsabilité de tous les autres acteurs, à commencer par l'Etat et les ASA qui doivent jouer leur rôle autour de l'AMEVA. »*

La mairie continue de suivre l'évolution de la situation et tient informé les habitants des rues les plus sensibles au risque d'inondation, sous la forme d'une communication actualisée, déposée dans les boîtes aux lettres.

Nuisances olfactives sur la commune

La mairie a sollicité une université parisienne pour la réalisation d'une étude sur la qualité de l'air, sur une année, grâce à l'installation de 3 capteurs chargés d'enregistrer des données sur 4 polluants : les composés organiques volatiles totaux (COV), le sulfure d'hydrogène (H2S), le dioxyde d'azote (NO2) et les particules fines. Dans un souci de sécurité optimale de ces appareils, dont le coût revient à 10 976 € pour la commune, leur implantation ne peut être communiquée. Une étudiante, rattachée à l'université, sous convention de stage rémunéré par la commune, est chargée d'analyser l'air. Dans la mesure où le démarrage de l'étude est récent, aucun retour sur cette analyse n'est disponible. Dès que des informations seront transmises, un retour sera fait à la population.

Parallèlement, il est toujours recommandé de signaler la présence des odeurs. La SECODE a mis en place une ligne téléphonique dédiée avec répondeur automatique (06 19 42 50 38). La SECODE indique : *Aucun personnel de SECODE ne répondra aux appels sur cette ligne. En revanche, chacun des appels fera l'objet d'un SMS en retour indiquant la bonne prise en compte du signalement (sauf en cas de numéro masqué).*

Le message du répondeur est le suivant :

Bonjour,

Afin de faciliter le traitement de l'information et de mieux répondre aux signalements d'odeurs sur votre commune, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous indiquer dans votre message l'ensemble des éléments suivants :

- *Votre nom et votre prénom*
- *Votre commune de domiciliation*
- *La date, l'heure de début et de fin de l'événement, si celui-ci est terminé*
- *Le lieu précis de perception des odeurs*
- *Le type d'odeur (œufs pourris, ordures ménagères, compost, égouts, fumier)*
- *L'intensité de l'odeur sur une échelle de 1 à 5 , 5 étant l'intensité la plus forte.*
- *Le type de diffusion ressenti en continu ou par bouffées.*

Vous recevrez sous 24h00 (hors week-end et jours fériés) un SMS de prise en compte de votre signalement.

Merci pour votre appel

Il est également nécessaire de rendre la mairie destinataire des signalements par usage de l'adresse mail suivante : mairie.boves@laposte.net **Pour une efficacité maximum,** les mêmes informations que

celles demandées par la SECODE doivent être rapportées. L'Agence Régionale de Santé (ARS) doit être également destinataire des signalements via l'adresse mail : ars-hdf-signal@ars.santé.fr

Les actions entreprises par la commune, conjointement aux remontées de signalements, doivent permettre une prise en considération de ces nuisances olfactives perçues par la population.

Dernièrement, les nuits des 2 au 3 mars et du 3 au 4 mars ainsi qu'une partie des matinées des lendemains de ces nuits, un nombre très important de signalements a été réceptionné sur l'adresse mail de la mairie. Mardi 4 mars, Madame le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture afin de l'informer sur les nuisances olfactives. Le même jour, la SECODE adressait en mairie une information, relative à la situation, relayée sur la page Facebook communale.

Devenez Conciliateur de Justice : une mission enrichissante et bénévole

Vous avez toujours été à l'écoute des autres, aimez communiquer et souhaitez mettre votre temps et vos compétences au service de votre communauté ? La conciliation de justice est une mission faite pour vous ! Les Conciliateurs de Justice du canton de Boves recherchent des volontaires pour renforcer leur équipe et répondre aux besoins croissants des justiciables.

Qu'est-ce qu'un Conciliateur de Justice ?

Le Conciliateur de Justice est un acteur bénévole du service public qui intervient pour résoudre à l'amiable les conflits entre particuliers ou entreprises. Son rôle est d'aider les parties à trouver une solution équitable, rapide et gratuite, sans passer par un procès. Les différends traités concernent des domaines variés tels que :

- Le droit de la consommation
- Les baux d'habitation
- Les conflits de voisinage
- Le droit rural, commercial ou prud'homal
- La copropriété et les nuisances immobilières

Pourquoi devenir Conciliateur de Justice ?

C'est une fonction valorisante qui vous permet :

- D'entretenir votre dynamisme et vos compétences intellectuelles.
- D'être utile à votre communauté en aidant les personnes à résoudre leurs litiges.
- De bénéficier d'une formation adaptée pour accomplir cette mission.

Aucun diplôme juridique n'est obligatoire, mais des notions juridiques sont un atout. Après quelques séances auprès de conciliateurs expérimentés et l'acceptation de votre dossier par la Première Présidente de la Cour d'Appel, vous serez prêt(e) à prêter serment et à commencer votre activité.

Comment rejoindre cette belle mission ?

Si cette idée vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Evelyne Frion, Présidente des Conciliateurs de Justice de Picardie, par email à **evelyne.frion@conciliateurdejustice.fr.**
Vous pouvez également consulter le site officiel : **www.conciliateurs.fr.**

La conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit d'aider les justiciables à trouver un accord amiable. Rejoignez cette équipe engagée et devenez acteur du bien-vivre ensemble dans notre canton !

Accès aux déchèteries : le QR code désormais obligatoire

A partir du 15 mars 2025, l'accès aux déchèteries d'Amiens Métropole se fait exclusivement via un QR code. L'ancienne carte d'accès n'est désormais plus acceptée. Cette évolution vise à simplifier et moderniser le service tout en optimisant la gestion des déchets.

Comment obtenir son QR code ?

Si vous ne l'avez pas encore fait, il est toujours possible de s'inscrire en scannant le QR code présent sur l'affiche ci-jointe ou en vous rendant sur le site d'Amiens Métropole **(amiens.fr/decheterie)**. Une fois l'inscription validée, vous recevrez votre QR code personnel, à présenter depuis votre smartphone ou imprimé sur papier.

Si des Bovois rencontrent des difficultés, ils peuvent toujours s'adresser à la mairie de la commune aux heures d'ouverture.

Les dates à retenir...

MARS

Dimanche 23 mars

Théâtre musical « Piaf et ses hommes »

Samedi 29 et dimanche 30 mars

Exposition « La gare de Boves et son environnement » en partenariat avec l'Association des Modélistes d'Amiens Longueau

AVRIL

Samedi 12 avril

Gala de l'Harmonie Municipale de Boves

Samedi 26 avril

Découverte du parcours archéologique

Samedi 26 avril

Théâtre « Le bistrot de Laurette » de la troupe Selle en scène

MAI

Mercredi 14 mai

Repas dansant organisé par le Club des Ainés de Boves

Samedi 17 mai

«1ère journée de l'Amitié» du club Patch and Co

Dimanche 18 mai

«3ème journée des Puces des couturières» du club Patch and Co

Mercredi 21 mai

Concert de variété folk américain du groupe New Daylight

JUIN

Mercredi 11 juin

Théâtre « Cruda » en partenariat avec la Comédie de Picardie et le Cirque Jules Verne

Samedi 14 juin

Découverte du parcours archéologique

Jeudi 19 juin

Cabaret concert « Au boulot Mrs William » avec Michel Berte, ex-Compagnie Zic Zazou

AOÛT

Jeudi 28 août

Spectacle «L' Illiade» avec la Compagnie Bravache en partenariat avec le Cirque Jules Verne

SEPTEMBRE

Samedi 20 septembre

Théâtre « Lit d'embrouilles» de la Société nouvelle de divertissement

OCTOBRE

Samedi 11 et dimanche 12 octobre

Exposition «Postes radio de 1902 à 1970»

NOVEMBRE

Samedi 22 novembre

Théâtre «Ferme sous hôtes tension» de la troupe Amalgame

DÉCEMBRE

Samedi 13 décembre

Concert de Noël de Bov'émifasol

Des informations complémentaires sur ces événements vous parviendront en temps utile

Pour tout renseignement, toute information, toute inscription, rendez-vous sur le site de la ville : www.ville-boves.fr, l'application CityAll Boves et Facebook "Ville de Boves".

ICM Média - 09 67 28 17 33 - www.icmmedia.fr